

Chères Bellotières, chers Bellotiers,

Dès sa prise de fonction, la nouvelle équipe municipale a mis en place une commission des finances. Son premier travail a été de rechercher l'origine des difficultés financières de notre commune mais aussi de proposer des solutions pérennes dans le cadre d'une stratégie à long terme.

Nous avons pris l'engagement, lors de notre campagne électorale, de recueillir vos avis et de vous présenter nos choix avant toute décision. Malheureusement, le contexte sanitaire nous interdit d'organiser des réunions publiques et même de pouvoir vous accueillir lors des séances du conseil municipal. Croyez bien que tous vos élus le regrettent sincèrement.

Nous avons fait le choix de vous présenter l'intégralité du **rapport de la commission des finances**. C'est certes un document parfois technique mais, à mon avis, le seul moyen de vous apporter une information complète. Vous trouverez également dans ce document les solutions adoptées par le conseil municipal pour le **budget 2021**, qui prend en compte les réalités actuelles et les conséquences des décisions passées.

Vous noterez qu'un ambitieux programme de travaux a été inscrit pour cette année et les suivantes. Nous avons prévu de modifier ce programme d'investissements en fonction des subventions obtenues, des imprévus et surtout de vos attentes et besoins que vous pourrez exprimer en réunions publiques de quartiers et des hameaux dès que le contexte sanitaire nous le permettra.

Je tiens ici à remercier toutes les personnes qui se sont mobilisées depuis presque dix mois pour notre commune. Les premiers résultats sont encourageants, tant au niveau financier qu'au niveau humain, mais j'ai bien conscience qu'il nous faudra poursuivre nos efforts afin de permettre à Bellot d'aborder son avenir avec plus de sérénité, de confiance et de convivialité.

Nous avons tous hâte de retrouver le cours normal de nos vies. En attendant, croyez bien en mon entier dévouement.

Frédéric MOREL, maire de Bellot

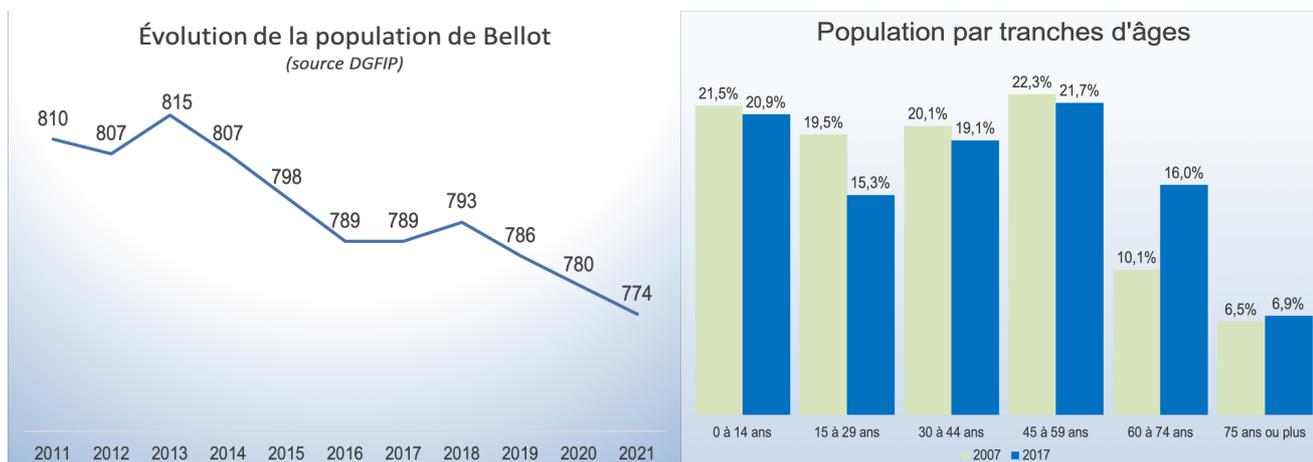
# RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES DE BELLOT

## État des lieux et prévisions pour l'année 2021

### ÉLÉMENTS DE SITUATION

#### A. La population

Depuis les 10 dernières années, Bellot connaît une érosion et un vieillissement de sa population.



#### Note de la commission

- Une baisse attendue des recettes pour la commune, les dotations de l'État étant calculées selon le nombre d'habitants
- Une baisse prévisible de la fréquentation de l'école

La part de logements vacants est supérieure à la moyenne nationale.  
Le taux d'emploi est supérieur à la moyenne nationale (+ 4% en 10 ans).

Comparateur de territoire en 2017	Bellot	France
Part des résidences principales	78,7%	82,2%
Part des résidences secondaires	11,4%	9,7%
Part des logements vacants	9,9%	8,2%
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale	86,5%	57,5%
Taux d'activité des 15 à 64 ans	78,3%	74,0%
Taux de chômage des 15 à 64 ans	9,4%	13,9%

#### B. Inondations et réparations

La commune de Bellot est toujours en reconstruction du fait de sévères épisodes d'inondations survenus en juin 2018. D'importantes dépenses d'entretien et réparations sont à prévoir. Il s'agit par exemple des réseaux d'eaux pluviales, de voiries endommagées, de matériel indispensable au travail des cantonniers, de la réfection des ponts sur le ru ... D'autre part il faut réaliser des travaux dans les bâtiments publics qui ne répondent plus aux impératifs de sécurité.

#### Note de la commission

- Le défaut d'anticipation contraint la commune à prévoir d'importants travaux d'investissements qui ne peuvent pas être différés. Les prochains budgets en seront inévitablement impactés.

## C. L'intervention de l'État

En avril 2019, la préfète de Seine-et-Marne a saisi la Chambre Régionale des Comptes d'Île-de-France (CRC), suite au rejet par deux fois du projet de budget primitif par le conseil municipal de Bellot. La CRC a proposé un budget corrigé (9 mai 2019) en recommandant d'annuler la forte hausse des impôts proposée par l'ancien maire (1), de réintégrer les réserves (2) et de réduire les dépenses (3). La préfète de Seine-et-Marne a suivi toutes ces recommandations et imposé à Bellot un budget 2019 très contraint.

### Budget primitif 2019 de la CRC

#### Section de fonctionnement

		2018 réalisé	2019 projet du maire	Corrections de la CRC	budget 2019 imposé
Chap.	Recettes	CG 2018	Projet BP 2019	Proposition CRC	Budget corrigé CRC
13	Atténuations de charges	5 868,29	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes...	32 502,66	31 000,00	(1) 0,00	31 000,00
73	Impôts et taxes	271 110,18	330 954,00	- 58 688,00	272 266,00
74	Dotations et participations	183 582,07	261 305,00	6 972,00	268 277,00
75	Autres produits de gestion courante	28 169,84	27 500,00	306,00	27 806,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>521 233,04</b>	<b>650 759,00</b>	<b>- 51 410,00</b>	<b>599 349,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	135 289,14	0,00	2 540,00	2 540,00
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>656 522,18</b>	<b>650 759,00</b>	<b>- 48 870,00</b>	<b>601 889,00</b>
42	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	2 753,00	0,00	2 753,00
43	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>2 753,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 753,00</b>
R002	Résultat reporté ou anticipé		0,00	(2) 214 976,00	214 976,00
<b>TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées</b>		<b>656 522,18</b>	<b>653 512,00</b>	<b>166 106,00</b>	<b>819 618,00</b>
<b>SOLDE SECTION FONCTIONNEMENT</b>		<b>173 420,94</b>	<b>- 57 291,99</b>	<b>57 291,99</b>	<b>0,00</b>

Chap.	Dépenses	CG 2018	Projet BP 2019	Proposition CRC	Budget corrigé CRC
11	Charges à caractère général	147 581,89	348 079,10	(3) - 113 118,10	234 961,00
12	Charges de personnel, frais assimilés	193 943,69	183 800,00	2 500,00	186 300,00
14	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 656)	133 490,46	140 983,44	0,00	140 983,44
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>475 016,04</b>	<b>672 862,54</b>	<b>- 110 618,10</b>	<b>562 244,44</b>
66	Charges financières	6 091,30	5 309,16	0,00	5 309,16
67	Charges exceptionnelles	188,00	4 200,00	0,00	4 200,00
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Dépenses imprévues de fonctionnement		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>481 295,34</b>	<b>682 371,70</b>	<b>- 110 618,10</b>	<b>571 753,60</b>
23	Virement à la section d'investissement		28 432,29	219 432,11	247 864,40
42	Opérat° ordre transfert entre sections	1 805,90	0,00	0,00	0,00
43	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 805,90</b>	<b>28 432,29</b>	<b>219 432,11</b>	<b>247 864,40</b>
D002	Résultat reporté ou anticipé		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées</b>		<b>483 101,24</b>	<b>710 803,99</b>	<b>108 814,01</b>	<b>819 618,00</b>

# COMPTES 2019 - ANALYSE BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

## A. Des réserves au plus bas

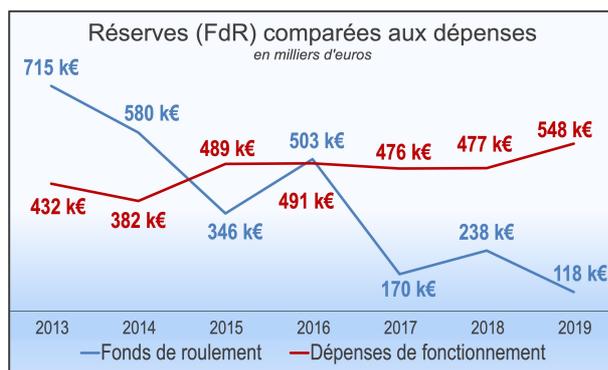
Le budget 2019 réalisé confirme la chute des réserves de la commune (fonds de roulement), ce qui explique pourquoi Bellot a éprouvé des difficultés à honorer ses factures en attendant l'entrée des recettes.

*Pic 2016 : arrivée d'un nouvel emprunt (250.000 €)*

*Pic 2018 : arrivée des subventions liées au groupe scolaire*

En 6 ans, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 26% alors que le fonds de roulement a été divisé par 6, jusqu'à représenter 3 fois moins que les communes de taille équivalente en 2019

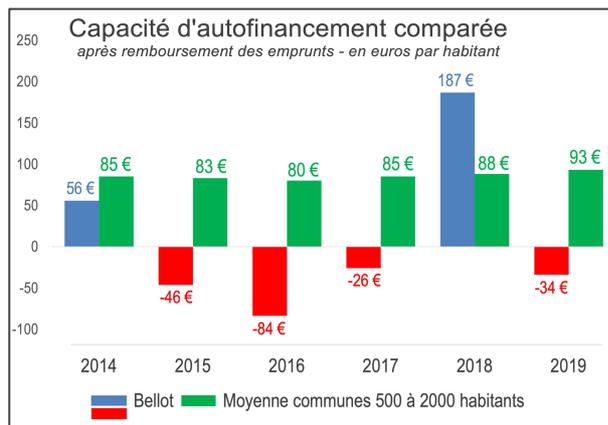
*Bellot : 150 €/habitant - Communes de taille équivalente : 443 €/hab.*



## B. Un défaut de capacité d'autofinancement

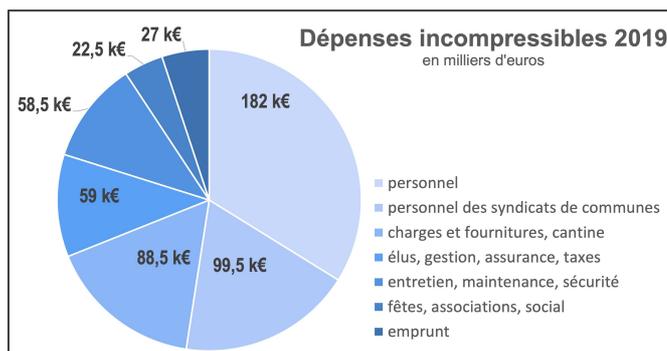
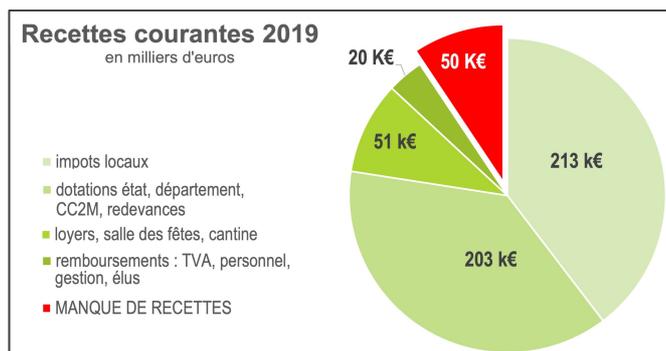
Depuis 2015, la commune n'a pas généré suffisamment de ressources pour financer ses investissements. En six ans, Bellot a dégagé 9 fois moins de capacité d'autofinancement que les communes de taille équivalente.

*Pic 2018 : aides liées aux inondations, avant paiement des factures des fournisseurs.*



## C. Un fonctionnement structurellement déficitaire

La commission finances a étudié la structure des dépenses de fonctionnement de l'année 2019 (l'année 2020 ne pouvant être significative du fait de l'impact du Covid d'une part et du changement de l'équipe municipale en cours d'année d'autre part). Après avoir retenu les dépenses indispensables au bon fonctionnement de la commune et écarté les recettes exceptionnelles liées aux inondations, le budget incompressible de la commune s'établit à 537.000 euros, avec un déficit structurel 2019 de 50.000 euros.



Rapporté au nombre d'habitants, le résultat comparé aux communes de taille équivalente est considérable.

Comparaison par habitant - 2019	Bellot	Moyenne communes 500 à 2.000 hab.	Écart
Dépenses de fonctionnement (hors dépenses exceptionnelles)	674 €/hab.	648 €/hab	(+26 €/hab.)
Recettes de fonctionnement (hors dépenses exceptionnelles)	610 €/hab	802 €/hab.	(-192 €/hab.)
Résultat de fonctionnement	- 64 €	+ 164 €	

### Recommandation de la commission

→ Bellot doit générer au plus vite de l'excédent de fonctionnement afin de reprendre le chemin de l'investissement et ne plus ponctionner des réserves trop faibles en comparaison des communes de même taille.

## D. Les services à la population

### 1. L'école, un service indispensable

Lors de la rentrée scolaire 2020 / 2021, l'école de Bellot a accueilli 82 enfants :

Maternelle petite section .....	13	CP .....	14	CM 1 .....	12
Maternelle moyenne .....	7	CE 1 .....	9	CM 2 .....	11
Maternelle grande section .....	11	CE 2 .....	5		

L'estimation de fréquentation pour la rentrée 2021/2022 est de 80 enfants et pourrait encore baisser dans les années à venir. À noter que si le nombre d'enfants inscrits passe sous la barre de 80, l'Inspection d'Académie procédera à un comptage et pourra décider de fermer une classe, ce qui impliquerait : 3 classes au lieu de 4, une hausse des effectifs dans chaque classe et des classes à triple niveau.

#### **Conséquences attendues**

- Le maire ne pourra malheureusement pas accorder de dérogation aux familles qui souhaiteraient scolariser leurs enfants en dehors de la commune.
- Face à la baisse prévisible des effectifs pour la rentrée 2022/2023, une réflexion devra être menée en concertation avec les enseignants et les parents d'élèves afin de trouver la meilleure solution, à savoir : assumer des classes à triple niveaux à Bellot ou réorganiser l'école en Regroupement Pédagogique Intercommunal.

### 2. Les dépenses pour l'école

La commission des finances de Bellot n'a pas souhaité juger de la pertinence des investissements réalisés pour l'école, mais s'est placée uniquement sous l'angle des dépenses de fonctionnement. En 2019, la commune a consacré 112.635 € à l'école (21% du budget de fonctionnement), soit 1.357 € par enfant. Ce chiffre est à rapprocher de la moyenne de 910 € par enfant pour les communes de moins de 10.000 habitants.

Comparaison par enfant scolarisé - 2019	Bellot	moyenne communes moins 10.000 hab.	Écart
Dépense pour l'école	1 357 € / enfant	910 € / enfant	+ 417 € / enfant

#### **Recommandation de la commission**

- Le soutien à l'école reste une priorité mais les dépenses doivent absolument être rationalisées.

### 3. Les prestations extra-scolaires

Financées ou subventionnées par la mairie, elles concernent le soutien des enseignant(e)s en école maternelle (personnel communal), l'accueil des enfants à l'école et dans le bus scolaire (personnel communal), la cantine scolaire (personnel communal), la garderie périscolaire (association de la FRAB subventionnée par la commune) et la bibliothèque, portée par l'engagement exemplaire de 4 bénévoles.

### 4. Les autres services

La population de Bellot bénéficie également des services d'agents techniques, d'entretien et administratifs, dont la charge financière est partagée avec d'autres communes par des cotisations aux syndicats de communes. Ci-dessous le récapitulatif des personnels et agents à disposition des habitants de Bellot.

Personnes engagées au service de la population	Nombre	Employeur
Agence Postale	1	Mairie
Agents techniques ( <i>entretien extérieur, maintenance, travaux</i> )	2	Mairie
Agent pour soutien en classes maternelles	2	Mairie
Agent pour service à la cantine	2	Mairie
Agent d'entretien des bâtiments communaux	1	Mairie
Garderie périscolaire	1	Association FRAB ( <i>subvention mairie</i> )
Enseignante directrice, enseignant(e)s	4	Éducation Nationale
Bibliothèque	4	Bénévoles
Agent d'entretien des routes	1	SIVOM ( <i>Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple</i> )
Administration ( <i>état-civil, urbanisme, RH, comptabilité</i> )	16	SSVPM ( <i>Syndicat des Secrétariats Vallée du Petit Morin</i> )
Maire et adjointe	2	Mairie - indemnités
Conseillers municipaux	12	Élus non indemnisés

## E. De lourdes charges de personnel

Les dépenses de personnel communal ont doublé au cours de la mandature précédente (les remboursements des caisses sociales pour arrêts maladie ou de l'État pour les contrats aidés ne changeant rien à ce constat).

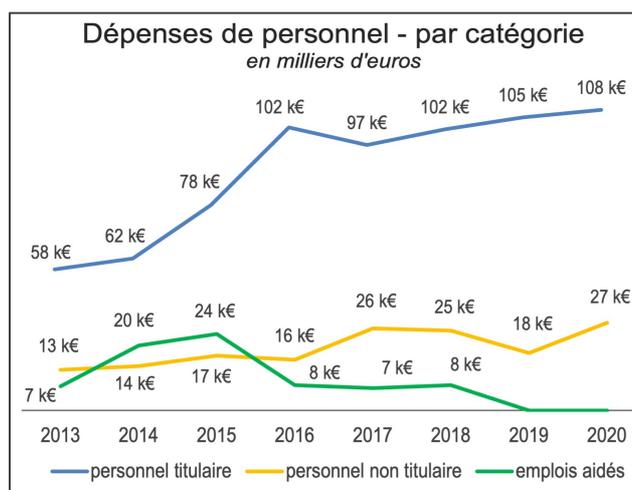
Évolution des dépenses de personnel communal <i>(en milliers d'euros)</i>	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Charges brutes de personnel	91	137	171	237	210	188	183	202
Remboursements <i>indemnités journalières (IJ) / contrats aidés (CUI)</i>	- 6	-13	-24	-13	-51	-52	-5	-15
<b>Charge nettes de personnel</b>	<b>85</b>	<b>124</b>	<b>147</b>	<b>224</b>	<b>159</b>	<b>136</b>	<b>178</b>	<b>187</b>
Nombre d'agents <i>titulaires, remplaçants, stagiaires</i>	10	14	14	16	15	11	9	11

La commission s'est penchée sur la structure des dépenses de personnel. Il a été constaté :

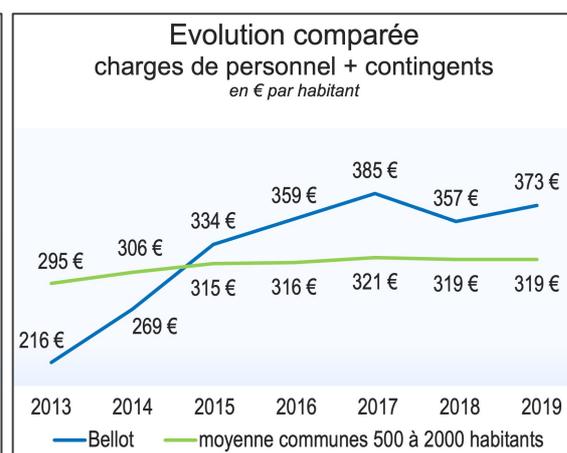
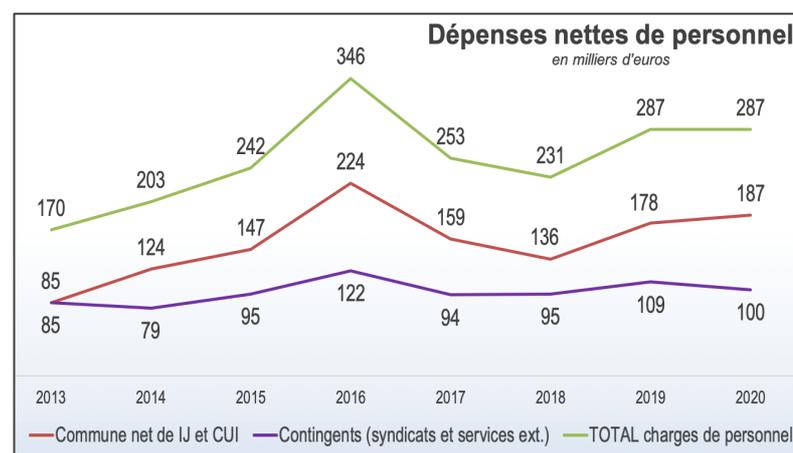
- Un abandon du recours aux emplois aidés
- Une forte hausse des titularisations
- Une augmentation constante des personnels non titulaires (*remplacements pour congés maladie*).

Pour être complète, l'étude doit également prendre en compte les charges de personnel partagées avec d'autres communes pour l'administration ou l'entretien.

Il s'agit du SSVPM (*Syndicat des Secrétariats*) et du SIVOM (*Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple, notamment en charge de l'entretien des bords de routes*).



Les cotisations aux syndicats intercommunaux (dénommées contingents) s'ajoutent donc aux dépenses de personnel communal (déduction faite des remboursements pour congés maladie et contrats aidés) pour former une charge financière très lourde pour notre commune (premier graphique ci-dessous).



Alors que les charges de personnels + contingents sont stables dans les communes de taille équivalente, celles de Bellot ont augmenté de 73 % en 6 ans (second graphique ci-dessus).

### Remarque de la commission

→ Cette situation aurait pu être évitée par une meilleure anticipation sur les conséquences à long terme de toute titularisation de personnel communal. Des actions devront être menées pour infléchir progressivement cette tendance.

## ÉTAT DES LIEUX

Dès son arrivée en juillet 2020, votre nouvelle équipe municipale a découvert un grand nombre d'anomalies. La commission a souhaité en dresser une liste non exhaustive, non pour revenir sur le passé mais pour vous renseigner sur les contraintes qui pèsent sur les budgets présents et à venir.

→ **ÉCOLE** : La construction d'une nouvelle bibliothèque et d'un préau a certes été réalisée, mais tous les travaux obligatoires pour mettre l'école en sécurité n'ont pas été engagés. Il a été constaté : une cour de récréation dangereuse, une cuisine de la cantine hors normes sanitaires, des fuites dans la toiture de l'école depuis 8 ans, des sanitaires à l'étage non conformes, des malfaçons et mauvais choix stratégiques sur les huisseries neuves de l'école, des gouttières qui fuient, une toiture de cantine vétuste, une clôture de l'école endommagée suite aux inondations et non réparée en totalité, une absence de vestiaires pour le personnel, une absence de local sécurisé pour les produits d'entretien, des morceaux de crépis qui tombent dans la cour ... La commune devra donc de nouveau engager **plus de 210.000 € d'investissement d'urgence**, non pas pour des travaux de confort mais uniquement pour des travaux indispensables.

→ **MAIRIE** : Suite aux inondations de 2018, la rénovation de la mairie n'a débuté qu'en 2019 pour un budget de 90 800 € (dont 11.000 euros de suppléments non budgétés qui n'ont pas été pris en charge par les assurances). Ces travaux ont concerné : la remise à neuf du cabinet paramédical, la réhabilitation de l'agence postale (financement La Poste), le remplacement des trois portes d'accès à la mairie par des portes PVC, la réfection à neuf du tableau d'électricité, les peintures et les sols du rez-de-chaussée. Rien n'a été entrepris au 1er étage. Pourtant c'est là que l'accueil de la mairie a été installé, sans que soit posée la question de l'accessibilité pour les personnes âgées ou à mobilité réduite. Or, engager des travaux dans ce bâtiment impliquait, de fait, un respect des normes actuelles. Il faut donc changer les portes d'accès neuves en PVC (ce matériau est interdit par les Bâtiments de France), refaire le tableau électrique pour le rendre accessible depuis le hall, créer un escalier de secours pour la salle des mariages, revoir la sécurité incendie et réinstaller l'accueil au rez-de-chaussée. La commune doit donc de nouveau engager **plus de 150.000 € d'investissement pour la mise en sécurité et en conformité du bâtiment**.

→ Vidéo protection : remboursée par les assurances depuis les inondations, pourtant toujours hors d'usage. Un nouveau système de vidéo protection devra être étudié.

→ Réseaux vétustes : absence de programme d'entretien des routes, de l'éclairage public et des réseaux pluviaux. Un programme de maintenance préventive doit être mis en place.

→ Rue des avosnes : mauvais choix techniques et ce contre l'avis de la communauté de communes. Cette rue devra être reprise dans un proche avenir.

→ Parking de l'école : réfection avec de mauvais choix techniques (gravillons). Dangereux pour les enfants.

→ Matériel pour les cantonniers : absence d'entretien, non remplacement suite aux vols (pourtant remboursés). Des investissements sont à prévoir.

→ Urbanisme : manque de rigueur dans l'application des règles, voire des irrégularités. Un Plan Local d'Urbanisme qui impose des choix techniques onéreux pour les habitants. Nouvelles règles à revoir avec la CC2M.

→ Impayés : absence de relances des impayés (cantine et assainissement) qui s'élèvent à 18.881 €. Remontant jusqu'à 2011, une grande partie est aujourd'hui devenue impossible à recouvrer.

→ Gaspillages : pour un montant cumulé de 13.674 €, il s'agissait notamment de doublons d'abonnements téléphone/internet à l'école, à la cantine et à la mairie, d'un abonnement de fibre hors service à la mairie, d'un contrat de location concernant un photocopieur hors d'usage depuis 2018, d'une sur-utilisation des bennes à déchets, du recours à des puces de géolocalisation pour suivre les déplacements des cantonniers. Toutes ces dépenses inadaptées ont été supprimées.

→ Énergie : factures prohibitives de gaz pour le chauffage de l'école (11.000 € en 2019). Un programme de régulation a été lancé en vue de faire des économies.

→ Juridique : baux de location de propriétés communales mal rédigés qui ne respectent pas la loi, location d'un logement indécent. Les baux ont été repris, les travaux dans le logement ont débuté.

→ Social : un agent communal payé 35 h mais autorisé à travailler moins de 20 heures. Toutes les fiches de poste du personnel ont été revues.

# ANNÉE 2020 – BUDGETS RÉALISÉS

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2019	2020	Commentaire sur l'écart 2019 à 2020
<b>Charges à caractère général</b>	<b>199 364 €</b>	<b>198 589 €</b>	
- dont : autres fournitures	296 €	5 989 €	Dépenses Covid
- dont : fournitures scolaires	2 590 €	7 241 €	Excès de commandes au 1er semestre 2020
- dont : voirie / réseaux	82 645 €	36 211 €	Réparations inondations 2018, réseaux
- dont : bâtiments publics - mairie		31 214 €	Solde réparations inondations 2018
<b>Charges de personnel et frais</b>	<b>183 961 €</b>	<b>202 024 €</b>	Remplacements pour arrêts maladie
<b>Autres charges gestion courante</b>	<b>155 472 €</b>	<b>139 527 €</b>	
- dont : élus	29 372 €	25 010 €	Suppression d'un poste d'adjoint
- dont : contingents (syndicats de communes)	109 268 €	100 465 €	2019 : cotisation exceptionnelle Sivom
<b>Intérêts bancaires</b>	<b>5 309 €</b>	<b>4 586 €</b>	Extinction d'un emprunt
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>3 474 €</b>	<b>155 519 €</b>	
- dont : intérêts moratoires	3 273 €	0 €	Intérêts sur factures impayées
- dont : transfert CC2M / assainissement		150 000 €	1er versement du solde assainissement
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>547 580 €</b>	<b>700 245 €</b>	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2019	2020	Commentaire sur l'écart 2019 à 2020
<b>Produits de services</b>	<b>37 180 €</b>	<b>35 169 €</b>	
- dont : recettes de cantine	20 341 €	15 500 €	Effet Covid + impayés
- dont : recouvrement de redevances impayées		1 041 €	Recouvrement d'impayés d'usagers
- dont : CC2M		2 661 €	Remboursement exceptionnel pour car scolaire
<b>Impôts et taxes</b>	<b>240 766 €</b>	<b>235 951 €</b>	
- dont : taxe foncière + habitation	211 566 €	212 490 €	Stabilité 2020
- dont : attribution de compensation CC2M	8 624 €	3 769 €	Baisse de recettes
<b>Dotations et participations</b>	<b>230 841 €</b>	<b>206 047 €</b>	État, département, CC2M
- dont : remboursement de TVA	961 €	0 €	Absence de demande de remboursements début 2020
- dont : CC2M aide inondations	12 457 €		Aide exceptionnelle CC2M
- dont : La Poste aide inondations	10 000 €	0 €	Aide exceptionnelle inondations
<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>26 538 €</b>	<b>27 112 €</b>	
- dont : revenus des immeubles	24 731,75 €	25 256 €	Loyers
<b>Atténuation de charges</b>	<b>257 €</b>	<b>7 183 €</b>	Remboursements sur arrêts maladie
<b>Produits financiers</b>	<b>4 €</b>	<b>4 €</b>	
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>11 527 €</b>	<b>15 031 €</b>	
- dont : assurance	6 871 €	3 750 €	Remboursements sinistres
- dont : indemnités journalières	4 612 €	9 111 €	Remboursements sur arrêts maladie
<b>Travaux en régie</b>	<b>1 838 €</b>	<b>12 007 €</b>	Recette d'équilibre avec l'investissement
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>548 951 €</b>	<b>538 504 €</b>	

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2019	2020	Commentaire sur l'écart 2019 à 2020
<b>Emprunts et dettes</b>	<b>28 565 €</b>	<b>22 064 €</b>	Emprunt de 2005 soldé en janv. 2020
<b>Frais d'études</b>	<b>140 €</b>		
<b>Taxe d'aménagement</b>		<b>489 €</b>	
<b>Opérations de travaux</b>	<b>135 372 €</b>	<b>25 969 €</b>	
- dont : menuiseries école / bibliothèque 2018	21 012 €		Solde travaux 2018
- dont : registres état civil / inondations 2018	19 312 €	20 000 €	20.000 € non financés sur 2019
- dont : horloge commande éclairage av. La Ferté-Gaucher	4 727 €		6.880 € non réalisé, reporté sur 2021
- dont : travaux logement Doucy	1 837 €		Réparations logement
- dont : bibliothèque, mur école, porte épicerie P'ti Bellot	23 577 €		Réparations inondations 2018
- dont : La poste	61 400 €		Réparations inondations 2018
<b>Travaux en régie</b>		<b>12 007 €</b>	Matériaux / travaux par les bénévoles
<b>TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>164 077 €</b>	<b>60 529 €</b>	

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2019	2020	Commentaire sur l'écart 2019 à 2020
<b>Ressources propres externes</b>	<b>166 941 €</b>	<b>47 231 €</b>	
- dont : remboursement TVA	37 666 €		Absence de demande de remboursements début 2020
- dont : report des déficits d'investissement	128 315 €	45 643,66 €	Affectation du déficit de l'année précédente
<b>Subventions</b>	<b>3 579 €</b>	<b>98 879 €</b>	
Département	3 578 €	98 878,76 €	2019 : bibliothèque / 2020 : inondations
<b>Emprunt et dettes</b>	<b>457 €</b>	<b>0 €</b>	
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>170 977 €</b>	<b>146 110 €</b>	

## RÉSULTAT 2020

N'ayant pu intervenir qu'à compter de juillet, la nouvelle équipe municipale a abordé 2020 comme une année de transition, avec la reprise du passif de la précédente mandature et avec comme perspective un objectif de redressement du budget de fonctionnement. L'année 2020 a été également marquée par le transfert à la Communauté de Communes (CC2M) de la compétence « Assainissement », et par conséquent du solde du budget d'assainissement communal. L'exercice 2020 a été clôturé comme suit :

FONCTIONNEMENT	2019	2020
Recettes	548 951,55 €	538 504,83 €
Dépenses	547 580,85 €	700 245,84 €
<b>Solde fonctionnement</b>	<b>1 370,70 €</b>	<b>-161 741,01 € *</b>
<i>Déficit réel, hors dépenses exceptionnelles ou liées aux exercices précédents</i>	<i>- 50 000 €</i>	<i>- 38 905 €</i>
Report résultat exercice précédent	214 976,00 €	390 831,57 € **
<b>Résultat de fonctionnement global (1)</b>	<b>216 346,70 €</b>	<b>229 090,56 €</b>
INVESTISSEMENT	2019	2020
Recettes	170 977,52 €	146 110,66 €
Dépenses	164 077,62 €	60 529,92 €
<b>Solde investissement</b>	<b>6 899,90 €</b>	<b>85 580,74 €</b>
Report résultat exercice précédent	-105 018,07 €	-45 643,66 €
<b>Résultat d'investissement global (2)</b>	<b>-98 118,17 €</b>	<b>39 937,08 €</b>
<b>Résultat général global (1+2) Fonds de Roulement cumulé</b>	<b>118 228,53 €</b>	<b>269 027,64 €</b>
<i>NB : solde assainissement CC2M</i>		<i>-122 775,00 €</i>
<b>Résultat général réel (Fonds de Roulement cumulé)</b>	<b>118 228,53 €</b>	<b>146 253,64 €</b>

\* inclus : versement de 150.000 € à la CC2M (transfert de la compétence d'assainissement)

\*\* inclus : transfert au budget communal du budget assainissement (272 775 €)

### → *Commentaire de la commission*

Le résultat général réel est en amélioration (+25%) grâce à une gestion rigoureuse au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2020 et à une réorganisation du travail des employés communaux.

## LA DETTE

Comparée à la moyenne des communes de taille équivalente, la commune n'est pas surendettée. De plus, Bellot retrouvera des marges de manœuvre dès 2022 et 2023, par l'extinction progressive d'emprunts en cours.

Type	Date acquisition	Montant	Date fin	Capital restant dû au 31/12/2020	Intérêts restant dûs au 31/12/2020	Capital remboursé 2020
Emprunt	25/01/2005	120 000 €	25/01/2020	0 €	0 €	2 000 €
Emprunt	31/01/2007	50 000 €	31/01/2022	3 034 €	1 €	3 604 €
Emprunt	25/02/2008	80 000 €	20/02/2023	12 000 €	693 €	5 333 €
Emprunt	29/03/2016	250 000 €	15/05/2036	201 509 €	30 733 €	11 127 €
<b>TOTAL</b>				<b>216 543 €</b>	<b>31 427 €</b>	<b>22 064 €</b>

Un programme d'investissements d'urgence doit être mené pour remettre la commune en état. Le contexte de l'endettement est favorable pour que Bellot puisse recourir à l'emprunt.

### *Recommandation de la commission*

→ En 2018, plusieurs banques sollicitées avaient refusé de prêter à Bellot. L'amélioration des comptes 2020 et un budget 2021 qui renforcera la capacité d'autofinancement permettront de redonner confiance aux banques.

# BUDGET PRIMITIF 2021

## A. RELANCER L'INVESTISSEMENT

Afin de faire face aux dépenses de réparations, d'entretien et de mise en sécurité des bâtiments publics d'une part, et de nouveaux équipements pour répondre aux demandes des habitants d'autre part, la commission finances a inscrit au budget un ambitieux programme d'investissements qui concernent :

- La mise en sécurité des bâtiments publics : école, mairie, église, local des cantonniers.
- La régulation de chauffage de l'école pour faire des économies d'énergies.
- Les travaux dans un logement loué par la commune.
- Le cimetière (sécurisation de tombes dangereuses, achat d'un 2ème columbarium).
- Les réseaux d'électricité à Launoy Brûlé.
- Des réseaux pluviaux.
- Un tracteur, du matériel pour les cantonniers et des matériaux pour travaux réalisés par les bénévoles.
- La préemption du bâtiment attenant au P'ti Bellot
- Des frais d'études et des imprévus.

## B. FINANCER LES INVESTISSEMENTS

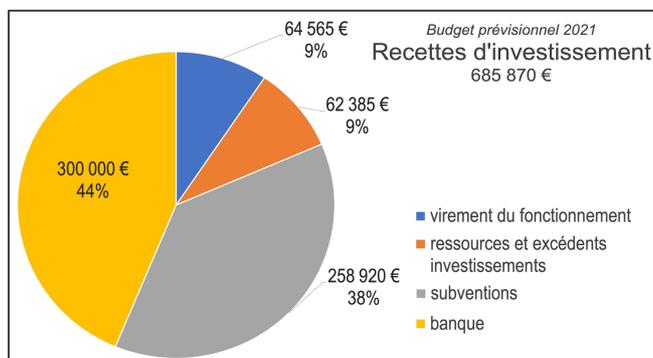
La commission a équilibré les dépenses d'investissement par un apport en fonds propres, la recherche systématique de subventions et le recours au financement bancaire.

*Dans le cadre d'une gestion sincère et responsable, les prévisions de subventions ont été volontairement minorées pour éviter les mauvaises surprises.*

### Un financement bancaire innovant

Le recours au financement bancaire est indispensable. La commission finances a présenté une analyse et des perspectives suffisamment rassurantes pour mettre en place une solution innovante et adaptée : la commune de Bellot ne contractera **pas d'emprunt** mais bénéficiera d'une **ligne de préfinancement pendant 4 ans**, qui consiste en une réserve dans laquelle elle pourra puiser au fil de ses besoins d'investissements.

*Enveloppe maxi de 380 000 €, durée 4 ans, taux 0,71%, remboursements anticipés après réception des subventions et remboursement de la TVA, emprunt possible sur les sommes restant dues à l'issue de la période de 4 ans.*



Simulation comparée <i>base 300 000 €</i>	Préfinancement <i>0,71 %</i>	Emprunt <i>0,88 % - 20 ans</i>	Charge sur 4 ans
Solution retenue - préfinancement	<b>2 130 € x 4 ans</b>		<b>8 520 €</b>
<i>Solution non retenue - prêt classique</i>		<i>16 375 € / an</i>	<i>65 500 €</i>
<b>Économie réalisée</b>			<b>59 680€</b>

### Notes du maire

→ Les travaux s'inscrivent dans le cadre d'une programmation pluriannuelle. Ils débiteront donc pour partie en 2021 et s'étaleront sur les années à venir. Par ailleurs, l'objet même des investissements sera adapté en fonction des attentes et besoins des habitants.

→ Au vu des résultats 2019, deux établissements bancaires ont refusé de prêter. Le Crédit Agricole Brie Picardie, banque historique de la commune, d'abord réticent, a finalement été convaincu d'accompagner Bellot.

→ Grâce au travail réalisé par le conseiller délégué aux finances, la commune ne paiera que les intérêts sur les sommes utilisées pendant 4 ans. Le budget de fonctionnement, en convalescence, pourra ainsi reconstituer des excédents qui serviront d'effet de levier pour de nouveaux investissements ultérieurs.

## C. MAÎTRISER LE FONCTIONNEMENT

La commission rappelle que l'objectif est de restaurer la capacité d'autofinancement de la commune. Pour y parvenir, le budget de fonctionnement doit générer des résultats positifs chaque année. Elle a donc recommandé d'agir sur trois leviers complémentaires :

- La poursuite de la baisse des dépenses courantes
- L'utilisation des réserves comme « effet de levier » pour le financement bancaire
- Une hausse inévitable de la fiscalité locale

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2020	2021	Commentaire sur l'écart 2020 à 2021
<b>Charges à caractère général</b>	<b>198 589 €</b>	<b>191 718 €</b>	
- dont : voirie / réseaux	36 911 €	28 300 €	Maintenance des réseaux
- dont : travaux en régie	10 837 €	20 500 €	Matériaux pour travaux par les bénévoles
- dont : diagnostic amiante bâtiments publics		10 000 €	Nouvelle obligation 2021
<b>Charges et frais de personnel</b>	<b>202 024 €</b>	<b>218 160 €</b>	Évolution légale
<b>Autres charges gestion courante</b>	<b>139 527 €</b>	<b>141 770 €</b>	
- dont : élus	25 010 €	25 000 €	Le montant reste inférieur de 3.000 € à celui de 2019
- dont : contingents	100 465 €	103 900 €	Évolution + 3%
<b>Intérêts bancaires</b>	<b>4 586 €</b>	<b>5 212 €</b>	Intérêts supplémentaires (préfinancement / 6 mois)
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>155 519 €</b>	<b>200 €</b>	
- dont : transfert CC2M / assainissement	150 000 €		
<b>Créances douteuses</b>		<b>1 500 €</b>	Impayés 2011 à 2014 qui ne seront jamais recouvrés
<b>Dépenses imprévues</b>		<b>8 027 €</b>	Affectation d'une part du fonds de roulement aux imprévus
<b>Virement à l'investissement</b>		<b>64 565 €</b>	Affectation d'une part du fonds de roulement aux travaux
<b>Fonds de roulement</b>		<b>164 688 €</b>	Couverture des dépenses en attendant l'arrivée des recettes
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>700 245 €</b>	<b>795 840 €</b>	

*Dans le cadre d'une gestion sincère et responsable, les dépenses de fonctionnement sont surestimées.*

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2020	2021	Commentaire sur l'écart 2020 à 2021
<b>Reprise du cumul de résultat 2020</b>		<b>229 090 €</b>	
<b>Produits de services</b>	<b>35 169 €</b>	<b>32 400 €</b>	
- dont : recettes de cantine	15 500 €	16 000 €	Hausse réduite par la mise en place du quotient familial
- dont : CC2M	2 661 €		Suppression du remboursement car scolaire
<b>Impôts et taxes</b>	<b>235 951 €</b>	<b>251 501 €</b>	
- dont : taxe foncière + habitation	212 490 €	230 000 €	Hausse des taxes locales
<b>Dotations et participations</b>	<b>206 047 €</b>	<b>229 195 €</b>	État, département, CC2M
- dont : dotations et compensations de l'État	76 321 €	82 761 €	
- dont : remboursement de TVA	0 €	17 000 €	
<b>Autres produits gestion courante</b>	<b>27 112 €</b>	<b>27 850 €</b>	
- dont : revenus des immeubles	25 256 €	26 000 €	Loyers
<b>Atténuation de charges</b>	<b>7 183 €</b>	<b>3 600 €</b>	Remboursements sur arrêts maladie
<b>Produits financiers</b>	<b>4 €</b>	<b>4 €</b>	
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>15 031 €</b>	<b>13 200 €</b>	
- dont : assurance	3 750 €	6 000 €	Remboursements sinistres
- dont : indemnités journalières	9 111 €	7 000 €	Remboursements sur arrêts maladie
<b>Travaux en régie</b>	<b>12 007 €</b>	<b>9 000 €</b>	Recette d'équilibre avec l'investissement
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>538 504 €</b>	<b>795 840 €</b>	

*Dans le cadre d'une gestion sincère et responsable, les recettes de fonctionnement sont sous-estimées.*

## La hausse des taxes locales

Pour équilibrer le budget, la commission n'a pas eu d'autre option que de préconiser une hausse des taxes communales dans les proportions les plus raisonnables possibles. Depuis la suppression de la taxe d'habitation pour la majeure partie de la population, le seul levier concerne les taxes foncières (bâti et non bâti) qui sont payées uniquement par les propriétaires.

En 2019, le précédent maire avait proposé une augmentation des impôts de plus de 30 %. Grâce à un meilleur contrôle des dépenses dès 2020, la commission a recommandé le vote des taxes suivantes :

Évolution des taxes	taux 2020	taux 2021	Moyenne / foyer fiscal
Taxe communale sur le foncier bâti	19,45 %	22,93 %	+ 45 €
Taxe communale sur le foncier non-bâti	36,64 %	39,57 %	+ 6 €

### Remarque de la commission

- La hausse des taxes porte **uniquement sur la part communale**.
- La commission a bien conscience que cette augmentation représentera un effort supplémentaire pour bon nombre de contribuables de Bellot, mais elle est réellement inévitable pour cette année.

### Simulation sur un avis de taxe foncière

Département : 77 SEINE ET MARNE		Commune : 030 BELLOT							
TF 2021		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2020	19,45 %	%	1,75 %	18,00 %	0,623 %	17,14 %	0,66 %	
	Taux 2021	22,93 %	%	%	%	%	%	%	
	Adresse								
	Base ①	1350		1350	1350	1350	1350	1350	
	Cotisation	310							
	Cotisation lissée ②								
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
Cotisations 2020	263								
Cotisations 2021	310								
Variation	+17,87 %	%	%	%	%	%	%	%	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2020	36,64 %	%	2,31 %	35,85 %	1,177 %	5,51 %	1,29 %	
	Taux 2021	39,57 %	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres Non agricoles	5		5	5	5	5	5	
	Bases terres agricoles	30		30			30	30	
	Cotisations 2020	13							
	Cotisations 2021	14							
	Variation	+7,99 %	%	%	%	%	%	%	%

Pour connaître votre situation réelle ... une permanence dédiée vous permettra d'échanger avec l'équipe municipale. À cette occasion, une simulation de votre imposition de la part communale pourra être effectuée.

**Permanence dédiée aux finances, le samedi 8 mai de 14h à 17h**

### Conclusion du conseil municipal

Lorsque le conseil a pris ses fonctions, nous avons découvert une situation plus dégradée que prévu. Nous avons dû prendre des mesures qui sont pénibles pour nous tous, en touchant aux impôts fonciers. Nous en sommes conscients mais nous avons dû faire ce choix pour relancer les finances de la commune. Ce mandat ne suffira peut-être pas à redresser la situation financière de Bellot mais nous agissons ensemble, auprès de vous et avec vous, pour collectivement redessiner l'avenir de Bellot.